#### AB/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



DECRET N° 2021-0392 /PRES promulguant la loi n° 020-2021/AN du 26 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-013/PRES du 20 octobre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°TFB 2545 signé le 04 août 2020 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet de renforcement de la résilience climatique au Burkina Faso

### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la lettre n°2021-045/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 03 mai 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 020-2021/AN du 26 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-013/PRES du 20 octobre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°TFB 2545 signé le 04 août 2020 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet de renforcement de la résilience climatique au Burkina Faso;

### **DECRETE**

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 020-2021/AN du 26 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-013/PRES du 20 octobre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°TFB 2545 signé le 04 août 2020 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet de renforcement de la résilience climatique au Burkina Faso.

4

# ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 mai 2021

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO
-----UNITE-PROGRES-JUSTICE

**ASSEMBLEE NATIONALE** 

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

# LOI N°020-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2020-013/PRES DU 20 OCTOBRE 2020 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°TFB 2545 SIGNE LE 04 AOUT 2020 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE CLIMATIQUE AU BURKINA FASO.

## L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 avril 2021 et adopté la loi dont la teneur suit :

### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-013/PRES du 20 octobre 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n°TFB 2545 signé le 04 août 2020 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du projet de renforcement de la résilience climatique au Burkina Faso.

#### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 26 avril 2021

Pour le Président de l'Assemblée nationale,

Le Secrétaire de séance

**Issouf NIKIEMA**